

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD165

présenté par

Mme Lebec, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 26

I. – À l’alinéa 33, après le mot :

« contribution »,

insérer les mots :

« aux coûts de raccordement au réseau public d’électricité » ;

II. – Au même alinéa, après la première occurrence du mot :

« ou »,

insérer le mot :

« par ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préciser la nature de la contribution visée.